

CNIS – Formation Agriculture – réunion du 23 avril 2007

Suivi des avis donnés sur le programme 2007
Formation Agriculture du CNIS - 23 mars 2006

Avis	Suivi des avis
<p>1. Le Conseil apprécie l'investissement des services pour mieux exploiter les fichiers administratifs à des fins statistiques, notamment en ce qui concerne les enquêtes bovines. Il suivra avec intérêt l'expérimentation méthodologique menée en Bretagne afin de récupérer les bases de données des sites d'élevage dans le cadre de l'enquête sur le cheptel porcin ainsi que la démarche entreprise pour mobiliser les données des déclarations PAC des agriculteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'investissement des services pour mieux exploiter les fichiers administratifs à des fins statistiques s'est poursuivi en 2006 et se prolonge en 2007. • La rénovation de l'enquête sur le cheptel porcin en Bretagne a pris effet en novembre 2006 comme prévu, avec passage de l'unité d'observation « exploitation agricole » à l'unité d'observation « site d'élevage ». L'intérêt est de disposer, à partir du répertoire de sites géré dans le cadre de la base de données d'identification porcine, d'une source administrative permettant de suivre plus facilement dans le temps l'univers d'observation, et donc d'améliorer la qualité des résultats d'enquête. Après une enquête de balayage menée au printemps 2006 sur les capacités des sites pour permettre une stratification de l'échantillon, l'enquête s'est déroulée en novembre dans de bonnes conditions. Elle a mis en évidence une sous-estimation globale de l'ordre de 2% des résultats bruts des enquêtes précédentes (cette sous-estimation faisait déjà l'objet d'un redressement dans les résultats publiés). L'extension au reste de la France devrait se faire en novembre 2008 ou mai 2009, et sera précédée du recensement des capacités des sites au printemps 2008. • La mobilisation des déclarations de surface PAC à des fins statistiques a connu en 2006 une avancée importante qui se consolide en 2007. Les déclarations individuelles sont en effet désormais extraites tous les mois de mai à novembre des bases départementales, et mises à disposition des SRISE. Ces données, rapportées aux données correspondantes des déclarants l'année précédente, permettent de construire les indices d'évolution des superficies par culture nécessaires à l'établissement des estimations conjoncturelles, puis de la statistique agricole annuelle.
<p>2. Le Conseil se félicite des réflexions et des simulations présentées sur la définition statistique de l'exploitation agricole dans la perspective du recensement de l'agriculture 2010. Il souhaite que la définition qui sera retenue éclaire au mieux les évolutions des politiques agricole et rurale d'une part, et des formes juridiques et économiques d'autre part, sans alourdir la charge de réponse des enquêtés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Après les travaux, les simulations et réflexions présentés à la formation Agriculture le 23 mars 2006, complétés par des échanges avec plusieurs utilisateurs, le Scees a décidé de maintenir la définition actuelle de l'unité statistique « exploitation agricole » utilisée depuis cinquante ans. Afin de ne pas alourdir la charge de réponse des enquêtés, des actions ont été entreprises pour utiliser les données

	<p>administratives propres à chaque unité enquêtée. Une partie des travaux présentés à la formation Agriculture le 23 mars 2006 a fait l'objet d'un Agreste Primeur intitulé « Les petites exploitations agricoles, une importance humaine plus qu'économique », paru le 20 février 2007, et qui a été largement repris par la presse.</p>
<p>3. Le Conseil suivra avec attention l'amélioration de la qualité des données permise par la mise en place du nouveau système d'information sur les pêches maritimes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place du système d'information sur les pêches (SIP) a débuté en janvier 2006 et est planifiée dans sa première version sur trois années. Le schéma directeur du SIP a été validé en octobre 2006. L'ensemble des problématiques et des besoins seront traduits par la mise en œuvre de 12 projets informatiques dont un projet portant sur les référentiels qui regroupe et qualifie les informations de référence et un projet sur la refonte de l'application des déclarations obligatoires des pêcheurs. L'ensemble des données produites dans le SIP sera sauvegardé et daté (lien avec les codifications et référentiels du moment). Les données produites antérieurement seront reprises et intégrées dans des espaces de stockage appropriés. La chaîne de traitement informatique du projet relatif aux déclarations obligatoires des pêcheurs doit permettre non seulement la saisie, la consultation et les traitements automatiques de toutes les données mais aussi la traçabilité des traitements et un contrôle qualité. La traçabilité des traitements concerne notamment les données de captures et de débarquements qui pourront être mises à disposition en fonction des besoins de chacun : données brutes, données corrigées, données agrégées. Le contrôle qualité vise à suivre la distribution des documents déclaratifs des pêcheurs et le retour de ces derniers. Tous ces éléments sont de nature à améliorer la qualité des données sur les pêches maritimes. Trois projets sont maintenant opérationnels. Une amélioration sur la qualité des données nécessitera d'attendre en particulier la mise en œuvre de l'ensemble des référentiels et l'application des déclarations obligatoires des pêcheurs.
<p>4. Le Conseil demande que la rationalisation permise par la réforme de la statistique agricole tienne le plus grand compte des besoins des utilisateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les évolutions méthodologiques et organisationnelles découlant de la réforme de la statistique agricole tiennent compte des besoins des utilisateurs, qui sont consultés. Par exemple, la suppression des comptes départementaux s'accompagne de travaux méthodologiques visant à définir des indicateurs répondant aux besoins d'information départementalisée des DDAF et de la DGFAR. De même, pour la statistique agricole annuelle, une réforme a été engagée avec l'objectif de maintenir l'information au niveau géographique le plus pertinent. Le réseau de la statistique agricole a également précisé les modalités de reprise des travaux d'expertise et d'utilisation des sources locales pour réaliser les enquêtes de prévision des productions fruitières, légumières et viticoles.